

## La Commission de l'énergie de l'Ontario rend sa décision sur la demande de modifications des tarifs de distribution d'électricité de Kingston Hydro

Le 22 novembre 2022, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu [sa décision et son ordonnance](#) approuvant les changements apportés aux tarifs de distribution d'électricité de la Kingston Hydro Corporation (Kingston Hydro) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

À la suite de cette décision, l'incidence totale estimée sur la facture d'un client résidentiel typique ayant une consommation mensuelle de 750 kWh sera une augmentation de 5,58 \$ ou 4,5 % par mois pour 2023, avant taxes et remise de l'Ontario pour l'électricité.

L'impact sur la facture finale sera calculé par Kingston Hydro afin de refléter les changements apportés à la grille tarifaire réglementée et aux frais de l'entité responsable des compteurs intelligents.

### CONTEXTE

Kingston Hydro fournit des services de distribution d'électricité à environ 28 000 clients résidentiels, commerciaux et industriels de la ville de Kingston.

Kingston Hydro a déposé une demande d'approbation de ses tarifs de distribution d'électricité proposés pour une période de cinq ans auprès de la CEO, selon l'option d'établissement de mesures d'incitation tarifaire du régime de plafonnement des prix. À la suite de la décision de la CEO concernant cette demande, les tarifs de Kingston Hydro seront fixés pour 2023 et l'entreprise pourra demander un ajustement mécanique de ses tarifs pour chacune des années entre 2024 et 2027, en fonction de l'inflation et de l'évaluation de l'efficacité de Kingston Hydro par la CEO.

Les intervenants ayant pris part à la procédure étaient les suivants :

- Conseil des consommateurs du Canada
- School Energy Coalition
- Vulnerable Energy Consumers Coalition

Après un processus de demande de renseignements par écrit, une conférence de règlement a eu lieu les 28, 29 et 30 septembre 2022.

Le 28 octobre 2022, Kingston Hydro a déposé une proposition de règlement qui représentait un règlement complet de toutes les questions entre Kingston Hydro et les intervenants.

Le personnel de la CEO a déposé une soumission pour appuyer la proposition de règlement le 4 novembre 2022.

La CEO a accepté la proposition telle qu'elle a été déposée, en soulignant qu'elle abordait toutes les questions de la procédure, qu'elle servait adéquatement l'intérêt public et qu'elle entraînerait des tarifs justes et raisonnables.

## Principaux éléments de la proposition de règlement approuvée :

- **Réduction** des dépenses en capital de l'année 2023 de 140 000 dollars, ce qui donne un budget révisé de 3,1 millions de dollars.
- **Réduction** des coûts d'exploitation, d'entretien et d'administration de 165 000 dollars pour 2023, ce qui donne un budget révisé de 8 millions de dollars.
- Le revenu de base requis pour 2023 est de 14,4 millions de dollars.
- **Un engagement** de Kingston Hydro à établir des objectifs pour certains paramètres de fiabilité du service à la clientèle dans son plan de renouvellement du réseau de distribution lors de sa prochaine demande.
- **Un engagement** de Kingston Hydro à fournir des détails supplémentaires dans son prochain plan de renouvellement du réseau de distribution sur les actifs considérés comme « marqués pour action ». Plus précisément, fournir des informations et des détails concernant le type et la quantité d'actifs réels remplacés dans le passé et à remplacer au cours de la période de prévision de cinq ans dans le prochain plan de renouvellement du réseau de distribution.

## À propos de la CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Elle protège les intérêts des consommateurs et soutient le mieux-être collectif de la population de l'Ontario. Son objectif est d'offrir une valeur publique grâce à une réglementation avisée et à un processus de prise de décision indépendant qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario.

## Contactez-nous

### Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

### Demandes de renseignements de consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

*This document is also available in English.*

*Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans le document décision et ordonnance publié aujourd'hui, qui est le document officiel de la CEO.*